

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Questembert

An XI-1957

Répertoire méthodique

4 U 31

Marielle Duflos

**2021
Vannes**

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U31

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Questembert

Dates extrêmes :

An XI-1957

Niveau de description :

Fonds

Nombre d'articles :

160

Métrage conservé (ml) :

6

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

Instruments de recherche :

Cet instrument de recherche a été saisi sans vérification préalable des analyses. En conséquence, les descriptions peuvent être inexactes ou incomplètes. Un instrument de recherche définitif sera rédigé ultérieurement.

INDEXATION

Matières :

justice/justice civile/justice pénale

Géographique :

Questembert (Morbihan, France), Morbihan (France ; département)

Organismes :

Justice de paix (Questembert, Morbihan, France)

Sommaire

Registres	1820-1941
Répertoires	1820-1924
Cahiers de jugements civils.....	1885-1941
Registres des minutes civiles diverses.....	1883-1932
Minutes	1807-1951
Minutes civiles diverses	1883-1957

Registres

Répertoires

2 U 2952 1820-1861

2 U 2953 1865-1924

Cahiers de jugements civils

2 U 2954 1885-1892

2 U 2955 1892-1902

2 U 2956 1903-1910

2 U 2957 1911-1929

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2958 1929-1941

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Registres des minutes civiles diverses

2 U 2963 Registre d'inscription des ventes mobilières. 1883-1920

2 U 2962 Registre d'inscription des élèves en pharmacie. 1895-1922

2 U 2960 Registre des avertissements en conciliation. 1917-1932

2 U 2961 Registre des inscriptions d'actes. 1918-1920

Minutes

2 U 289	An XI
2 U 290	An XII
2 U 291	An XIII
2 U 292	An XIV-1806
2 U 293	1807
2 U 294	1808
2 U 295	1809
2 U 296	1810
2 U 297	1811
2 U 298	1812
2 U 299	1813
2 U 300	1814
2 U 301	1815
2 U 302	1816
2 U 303	1817

2 U 304	1818
2 U 305	1819
2 U 306	1820
2 U 307	1821
2 U 308	1822
2 U 309	1823
2 U 310	1824
2 U 311	1825
2 U 312	1826
2 U 313	1827
2 U 314	1828
2 U 315	1829
2 U 2844	1830
2 U 2845	1831
2 U 2846	1832
2 U 2847	1833

2 U 2848	1834
2 U 2849	1835
2 U 2850	1836-1837
2 U 2851	1838
2 U 2852	1839
2 U 2853	1840
2 U 2854	1841
2 U 2855	1842
2 U 2856	1843
2 U 2857	1844
2 U 2858	1845
2 U 2859	1846
2 U 2860	1847
2 U 2861	1848
2 U 2862	1849
2 U 2863	1850

2 U 2864	1851
2 U 2865	1852
2 U 2866	1853
2 U 2867	1854
2 U 2868	1855
2 U 2869	1856
2 U 2870	1857
2 U 2871	1858
2 U 2872	1859
2 U 2873	1860
2 U 2874	1861
2 U 2875	1862
2 U 2876	1863
2 U 2877	1864
2 U 2878	1865
2 U 2879	1866

2 U 2880	1867
2 U 2881	1868
2 U 2882	1869
2 U 2883	1870
2 U 2884	1871-1872
2 U 2885	1873-1874
2 U 2886	1875
2 U 2887	1876
2 U 2888	1877
2 U 2889	1878
2 U 2890	1879
2 U 2891	1880
2 U 2892	1881
2 U 2893	1882
2 U 2894	1883
2 U 2895	1884

2 U 2896	1885
2 U 2897	1886
2 U 2898	1887
2 U 2899	1888
2 U 2900	1889
2 U 2901	1890
2 U 2902	1891
2 U 2903	1892
2 U 2904	1893
2 U 2905	1894
2 U 2906	1895
2 U 2907	1896
2 U 2908	1897
2 U 2909	1898
2 U 2910	1899
2 U 2911	1900

2 U 2912	1901
2 U 2913	1902
2 U 2914	1903
2 U 2915	1904
2 U 2916	1905
2 U 2917	1906
2 U 2918	1907
2 U 2919	1908
2 U 2920	1909
2 U 2921	1910
2 U 2922	1911
2 U 2923	1912
2 U 2924	1913
2 U 2925	1914
2 U 2926	1915
2 U 2927	1916

2 U 2928 1917

2 U 2929 1918

2 U 2930 1919

2 U 2931 1920

2 U 2932 1921

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2933 1922

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2934 1923

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2935 1924

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2936 1925

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2937 1926

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2938

1927

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2939

1928

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2940

1929

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2941

1930

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2942

1931

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2943

1932

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2944

1933

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2945

1934

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2946

1935

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2947

1936

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2948

1937

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2949

1938

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2950

1939

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 2951

1940

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7016

1941-1951

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Minutes civiles diverses

2 U 2964	Baux.	1883-1920
2 U 2959	Statistiques agricoles annuelles.	1906-1913
U 7008	1941-1942	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 7009	1943-1944	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 7010	1945-1946	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 7011	1947-1948	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 7012	1949-1951	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 7013	1952-1953	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 7014	1954-1955	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	

U 7015 1956-1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7017 1950-1952

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Warrants agricoles

U 7018 1946-1950

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7019 1950-1956

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).